

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/05/2021

Dossier complet le :

28/05/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0170

### 1. Intitulé du projet

Projet Agrivoltaïque l'Adrech Ouest

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Total Quadran

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Laurent GROLEAU

RCS / SIRET

4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4

Forme juridique

S.A.S.

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. Rubrique 39.a) Travaux et constructions créant une emprise au sol supérieure ou égale à 40 000m <sup>2</sup> .	Installation d'ombrières photovoltaïque d'une puissance de 2 420 kWc.  L'ouvrage du projet présenté est assimilé à une ombrière photovoltaïque agricole ayant une double fonction : un outil agricole de protection climatique pour les cultures et une installation accessoire d'un outil de production d'électricité.  Emprise au sol de 41 478 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur des parcelles agricoles actuellement cultivées de la commune de Ginasservis (83). Ce projet innovant a ainsi pour objectif de mutualiser la production agricole primaire avec la production d'énergie solaire secondaire.

Il consiste en l'implantation de structures métalliques d'une hauteur de 2,10m sur lesquelles reposent des modules photovoltaïques, inclinés de 25° et espacés de 5m entre chaque rangée Nord-Sud. Il s'agit d'ombrières intelligentes équipées d'un système qui permet aux panneaux de se déployer et se rétracter afin de moduler l'ombrage au sol. Ce mouvement permet de protéger les cultures en ajustant les paramètres climatiques comme l'humidité, la température ou encore la lumière. L'implantation du projet a été réfléchiée avec l'exploitant agricole et adaptée en fonction des modes de culture et du machinisme utilisé.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Etat de soutenir l'accroissement de la transition énergétique tout en accompagnant et préservant les terrains agricoles. En effet, en le désignant lauréat de l'Appel d'Offre Innovation lors de la phase 3 CRE 4, le Ministère de la Transition Écologique confirme le caractère agricole en synergie avec une production photovoltaïque secondaire.

De plus, ce projet répond aux besoins de l'exploitant agricole. Il lui permettra une optimisation de son unité de production agricole grâce à la limitation de l'évaporation et l'évapotranspiration (et permettre ainsi une diminution de l'irrigation) ainsi qu'une meilleure protection face aux aléas climatiques (orages, grêles, fort vent, fortes chaleurs...).

Pour finir, l'intégralité de la production d'électricité verte est réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité d'Enedis. Cette installation peut être considérée comme étant d'intérêt public.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les grandes phases de travaux envisagées seront les suivantes :

- Clôture autour du chantier ;
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier et d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements ;
- Réalisation du terrassement des locaux techniques ;
- Creusage des tranchées destinées à l'accueil du réseau électrique ;
- Fixation des structures par vis de terre (pas de fondation) ;
- Pose des modules photovoltaïques ;
- Installation du poste de livraison (selon préconisation d'Enedis) ;
- Câblage et raccordement des réseaux ;
- Remise en l'état des zones impactées par la construction ;
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale.

Aucun revêtement au sol ne sera réalisé.

Les cultures seront plantées après la réalisation des travaux, évitant tout risque de destruction de celles-ci.

Le chantier de construction se déroulera en différentes étapes, réparties sur 4 mois environ.

Des règles de sécurité et de protection de l'environnement seront communiquées aux différents prestataires intervenant sur site.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation est prévue pour 20 ans en parallèle de l'exploitation d'une unité de production agricole optimisée, pilotée par l'exploitant agricole.

Le monitoring se faisant à distance, aucune présence humaine permanente ne sera nécessaire pour l'exploitation de celles-ci.

Des visites préventives auront lieu plusieurs fois par an où l'équipe d'exploitation de Total Quadran réalisera les opérations de maintenance courante.

Les modules photovoltaïques apporteront de l'ombre aux plantes et les protégeront des aléas climatiques. Leur mise en place n'aura aucun effet sur l'exploitation, habituelle des terres, visant, au contraire, à augmenter le rendement des cultures.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire, d'instruction communale.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Zone témoin :	- 5000 m <sup>2</sup>
- Emprise totale :	- 41 478 m <sup>2</sup>
- Puissance estimée de la centrale :	- 2 420 kWc

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

l'Adrech  
GINASSERVIS (83)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5° 4 8' 5 5" 6    Lat. 4 3° 3 8' 3 1" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?    Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une ZNIEFF de type II "Plaine de la Verdière et de Ginasservis" et à 200m au sud de celle de "Bois de Mont Major".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le Parc Naturel Régional du Verdon.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou dans sa zone tampon, ni dans un monument historique ou dans ses abords, ni dans un site remarquable. Le monument historique le plus proche se localise à 4km du projet, dans le centre de Ginasservis "la Chapelle Notre-Dame de l'Annonciation". Aucune covisibilité n'est possible liée à la végétation présente et la topographie.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des inventaires sur le terrain ont permis de mettre en évidence une zone humide selon le critère pédologique liée à l'expansion du cours d'eau présent au sud de la zone. Dans la mesure où il y aura un maintien de l'activité agricole sur le site, les impacts du projet sur la zone humide sont considérés comme négligeables.  Cf. annexe 4

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Ginasservis n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ni par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit. Le plus proche, "Ensemble formé par le village de Saint-Martin-de-Pallières, le château et une partie de son parc", se localise à environ 7 km. Aucune covisibilité n'existe, le relief bloque les vues.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe, au plus proche, à 4 km d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Montagne Sainte-Victoire".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site classé. Le plus proche, le Massif du Concors, se localise à environ 7 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification n'est attendue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun déblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblai.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des inventaires écologiques ont été réalisés sur le site afin de caractériser les enjeux présents. Ceux-ci sont importants au nord et au sud liés à la présence d'une ripisylve et de pelouses sèches. Ces zones sont évitées. Le projet s'implante uniquement sur les parcelles agricoles où une activité agricole sera maintenue. Les impacts du projet seront donc limités sur la faune et la flore.  Cf. annexe 4
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe, au plus proche, à 4 km d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Montagne Sainte-Victoire". Au vu de la distance qui sépare le projet au site Natura 2000 ainsi que des habitats présents, les impacts sur le site Natura 2000 sont réputés négligeables. En effet, le projet s'insère dans une plaine agricole et a une emprise réduite.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les structures agrivoltaiques viennent en complément et en soutien d'une activité agricole. Ainsi, les terres resteront agricoles dont le rendement sera augmenté par les modules photovoltaïques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier (4 mois), le trafic sera lié à l'approvisionnement des matériels. En phase exploitation, le trafic sera identique à celui généré par l'activité agricole. La maintenance préventive sera effectuée par des véhicules légers n'engendrant pas d'augmentation de trafic.
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées. Elles auront uniquement lieu en journée, durant la semaine. En phase exploitation, le bruit sera identique à celui généré par l'activité agricole.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée ne peut émaner des ombrières intelligentes.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'émettra aucune vibration.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune émission lumineuse ne sera engendrée par l'installation des ombrières.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation des ombrières ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (module et onduleurs).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide n'est envisagé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, en phase d'exploitation, ne conduit à aucune présence d'eaux résiduaires, urbaines ou industrielles et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une installation productive d'électricité verte de ce type ne produit pas de déchets dangereux ou inertes.</p> <p>Durant la phase de travaux, les déchets tels que les emballages en carton des modules photovoltaïques seront recyclés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est situé dans aucun zonage de protection en lien avec le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les structures agrivoltaïques ont été conçues spécialement pour être installées sur des terres cultivées. Le projet limitera l'impact négatif du soleil sur les cultures et visera la réduction des traitements par une agriculture raisonnée. Par ailleurs, le pilotage intelligent des panneaux permettra de déployer les panneaux en cas de pluie, pour éviter les effets rideaux d'eau au sol. De ce fait, le projet a pour ambition de valoriser ces terres agricoles. L'impact est donc positif.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté vient simplement en complément d'une activité agricole et va au delà en souhaitant se mettre au service des besoins agricoles.

Les montages de types agrivoltaïques se veulent être facilitateurs de bonnes conditions pour la culture et donc limiter les effets délétères des activités agricoles (réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, irrigation abusive, méthode contre le gel etc.).

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier de demande d'examen au cas par cas comprenant : <ul style="list-style-type: none"><li>- L'annexe 1 : CERFA n°14734</li><li>- L'annexe 2 : plan de situation au 1/25 000</li><li>- L'annexe 3 : photographies de la zone d'implantation</li></ul> - Annexe 4 : Etat initial de l'environnement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AVIGNON

le, 17/05/2021

Signature

Signé par: Laurent GROLEAU  
Date: 28.05.2021 09:36:37  
GMT  
Package: CBF362439B44